



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS

05200

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 08 décembre 2016 à 19h

Présents : GANDOIS Jean-Pierre, BONARDI Jean-Noël, EVIN Danièle, GUIEU Jean-Daniel, RAIMBAULT Lionel, BIBAUT Chantal, CERBELAUD Dominique, DUSSERRES Henri, MARGAILLAN Nadine, SIGNORET David, SIGNORET Bernard, MONCOMBLE Amélie.

GARNIER Gérard arrive à 19h20

Excusés : CHAUVET Carole, CEZANNE Marc.

Absents :

Secrétaire de séance : EVIN Danièle

- 01 Attribution des marchés de l'Espace Morgan
- 02 Système d'alerte du torrent du Boscodon – modification du plan de financement
- 03 Bibliothèque – acquisition de mobilier – Plan de financement
- 04 Bibliothèque – acquisition de matériel informatique – Plan de financement
- 05 Bibliothèque – demande de subvention pour l'élargissement des horaires d'ouverture
- 06 Vente de la grange Joubert
- 07 Tarifs camping municipal 2017
- 08 Convention Fondation du Patrimoine
- 09 Décision modificative
- 10 Approbation des statuts de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon
- 11 Election de conseillers communautaires
- 12 Suppression du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017 suite au départ en retraite de l'agent et création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet
- 13 Adoption du tableau des effectifs
- 14 Approbation du PPR
- 15 Création d'une régie du musée de la Charcuterie
- 16 Approbation des tarifs des produits du musée de la Charcuterie
- 17 Convention de prestation de services avec la CCE pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments
- 18 Approbation des travaux d'entretien réguliers du cône de déjection du Boscodon
- 19 Astreintes
 - Questions diverses

Observations :

Question retirée : Vente de la saleuse

La séance est ouverte à 18h40

Monsieur le Maire ouvre la séance par l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal 29 septembre 2016. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil qu'il souhaite retirer une délibération à l'ordre du jour ; il s'agit de la vente de la saleuse, en effet, la commune n'a pas encore reçu d'offre. Il conviendra de délibérer ultérieurement. L'Assemblée n'a pas d'objection à formuler.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

01 Attribution des marchés de l'Espace Morgon

Le Maire propose à l'assemblée de suivre les avis de la commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} décembre 2016. Après analyse de l'ensemble des offres reçues elle propose de retenir, selon le critère de jugement des offres énoncé dans l'avis de publicité (à savoir valeur technique : 40 points et prix des prestations : 60 points pour une notation totale sur 100 points) comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

Lot	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT du marché de base	Montant HT du marché de base avec les prestations supplémentaires éventuelles
1	Désamiantage	JADE Environnement	8 959.00€	
2	VRD – Espaces verts	EYRAUD	76 196.40€	103 300.40€
3	Démolitions/maçonneries	FESTA	338 000.00€	338 382.37€
4	Ossature Bois / bardage	GANDELLI	33 616.17€	33 617.17€
5	Étanchéité	SEA	75 572.35€	75 572.35€
6	Menuiseries extérieures bois – protection solaire	MENUISERIE DE LA TOUR	35 672.20€	35 672.20€
7	Menuiseries extérieures aluminium	MIROITERIE GAPENCAISE	17 188.70€	17 188.70€
8	Menuiseries intérieures bois	CHARLES	48 647.14€	50 368.98€
9	Plâtrerie – Faux-Plafonds	AC-TEC	74 634.76€	74 634.76€
10	Carrelages – Faïences	MALCOR	67 851.10€	67 851.10€
11	Sols souples	2SRI	9 519.98€	9 519.98€
13	Electricité	SCARA &Cie	68 473.75€	68 473.75€
14	Serrurerie – Métallerie	BOREY	45 462.50€	47 754.25€
15	Peintures	SPINELLI	20 734.60€	24 170.60€

La commission propose également :

- de rejeter l'offre déclarer le lot n°12 Plomberie Sanitaires – VMC infructueux au motif que l'offre technique de la seule entreprise qui a répondu ne correspond pas aux préconisations du CCTP.
 - de rejeter l'offre de BATI CONSTRUCTIONS pour le lot n°9 Cloisons – Isolations - Platerie pour insuffisance de pièces.
 - de rejeter l'offre de l'entreprise Alpes Provence Menuiseries en réponse aux lots 6 et 7 au motif qu'elle a été réceptionnée postérieurement à la date limite de remise des offres.
 - de rejeter l'offre de l'entreprise MICHEL pour le lot n°14 Serrurerie-Métallerie pour offre non conforme suite à la modification de deux prix unitaires entraînant une plus-value de 2 180€HT par rapport à son offre initiale.
- Par 12 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

02 Système d'alerte du torrent du Boscodon – modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°71/2016 et indique qu'il convient de rajouter au montant des travaux les honoraires de maîtrise d'œuvre et le coût d'information des populations concernées par ce système d'alerte.

Les travaux de mise en place d'un tel système ont été estimés à 52 000€ HT.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont estimés à 5 000€ HT.

Les frais de rédaction par le RTM d'une brochure d'information sont estimés à 1 000€ HT.

Soit un total de 58 000€.

Il indique qu'il convient de re-délibérer afin de solliciter les partenaires financiers suivants au taux le plus élevé :

- l'Etat
- Le Conseil Régional
- Le Département

Par 12 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

Gérard Garnier arrive à 19h20.

03 Bibliothèque – acquisition de mobilier – Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle le Projet scientifique et culturel adopté par délibération n°10/2016 en date du 29 février 2016 et indique qu'il convient d'approuver le plan de financement nécessaire à l'acquisition du mobilier.

L'acquisition de l'ensemble du mobilier s'élève à 19 000€ HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Coût des acquisitions HT	DRAC		Conseil Départemental		Autofinancement	
	Montant	Taux			Montant	Taux
19 000 €	7 600,00 €	40%	7 600,00 €	40%	3 800,00 €	20%

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

04 Bibliothèque – acquisition de matériel informatique – Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle le Projet scientifique et culturel adopté par délibération n°10/2016 en date du 29 février 2016 et indique qu'il convient d'approuver le plan de financement relatif à l'acquisition du matériel informatique nécessaire.

L'acquisition du matériel informatique, du logiciel spécifique ainsi que de la plate forme de mutualisation d'élève à 16 882€ HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant HT des Acquisitions informatiques : 16 882€

DRAC (65%): 10 973€

Région Paca (15%) : 2 532€

Autofinancement (20%) : 3 377€

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

05 Bibliothèque – demande de subvention pour l'élargissement des horaires d'ouverture

Monsieur le Maire rappelle le Projet scientifique et culturel adopté par délibération n°10/2016 en date du 29 février 2016 et indique que la commune a procédé au recrutement d'une personne, mise à disposition de la bibliothèque à raison de 17h30, ce qui induira par la suite un élargissement des horaires d'ouverture.

La DRAC propose dans son programme d'aide, de venir en soutien des communes qui, de par l'élargissement des horaires d'ouvertures de la bibliothèque/médiathèque, connaissent une augmentation de la masse salariale sur une durée de 5 ans.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Coût du salaire annuel relatif à l'élargissement des horaires d'ouverture	DRAC		Autofinancement	
	Montant	Taux	Montant	Taux
14 270 €	7 135,00 €	50,0%	7 135,00 €	50%

Le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles peut s'étendre sur 5 ans.

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

06 Vente de la grange Joubert

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°25/2016 du 04/04/2013 relative à la vente du bien dit « Grange Joubert » à Monsieur Bayram KARAKURT.

Monsieur KARAKURT s'étant désisté, la commune a reçu une proposition d'acquisition de Monsieur Stéphane RUSSO pour le bien cadastré en Section C, parcelles n° 381 et 382 pour un montant de 50 000€ (cinquante mille euros).

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

David Signoret s'informe du projet sur ce bâtiment, Monsieur Gandois lui indique que cela sera une maison d'habitation.

07 Tarifs camping municipal 2017

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs suivants pour l'année 2017 :

Il propose de valider le tableau de tarifs suivant et dates d'ouverture :

- Ouverture : 1^{er} avril 2017 – Fermeture : 30 novembre 2017
- Frais de dossier : 5,00 €
- Location kit pour un lit (drap house, drap, taie d'oreiller, serviette), par séjour : 12,00 €
- Le WiFi est intégré dans les tarifs : un accès par emplacement, par séjour, pour 2 appareils maximum.

Camping	Prix Basse Saison Du 01/04/17 au 30/06/17 et Du 19/08/17 au au 30/11/17		Prix Haute Saison Du 01/07/17 au 18/08/17
Forfait 2 personnes <i>1 emplacement + 1 ou 2 personnes + 1 véhicule / par nuit</i>	13.50 €		16.00 €
Adulte supplémentaire <i>Prix par nuit pour toute personne de plus de 12ans en supplément sur un emplacement</i>	3.00 €		5.00 €
Enfant de 2 à 12 ans	1.50 €		2.90 €
Véhicule supplémentaire ou remorque <i>Par nuit pour tout véhicule en supplément sur un emplacement</i>	3.00 €		3.00 €
Électricité <i>Par jour et par emplacement</i>	3.20 €		4.50 €
Garage mort <i>Par nuit et par emplacement</i>	10.50 €		16.00 €
Animal de compagnie <i>Prix par nuit - Carnet de vaccination obligatoire</i>	2.50 €		3.00 €
Taxe de séjour à partir de 18 ans	0.20 €		0.20 €
Jeton machine à laver	3.50 €		3.50 €
Jeton machine à laver + Lessive	4.50 €		4.50 €
Carte Magnétique <i>Toute carte magnétique perdues ou endommagée sera facturée selon ce tarif</i>	30.00 €		30.00 €
Location Adaptateur Electrique <i>Prix pour le séjour quelle qu'en soit la durée</i>	5.00 €		5.00 €
Caution Adaptateur Electrique Caution <i>rendue au retour de l'adaptateur</i>	30.00 €		30.00 €
Salle polyvalente	Mise à disposition gratuite pour les clients du camping sur réservation et caution de 300 €		
Studio	40,00 € la nuit 250,00 € la semaine		
Mobile - Home <i>4/6 personnes</i>	Prix Basse Saison Du 01/01/17 au 30/04/17 Du 01/10/17 au 31/12/17	Prix Moyenne Saison Du 01/05/16 au 30/06/16 et Du 19/08/17 au 30/09/2016	Prix Haute Saison Du 01/07/17 au 18/08/17
2 nuits	100.00 €	200.00 €	-
3 nuits	120.00 €	230.00 €	-
Semaine (<i>du samedi au samedi</i>)	250.00 €	400.00 €	600.00 €
Nuit supplémentaire	45.00 €	60.00 €	-
Taxe de séjour à partir de 18 ans	0.20 €	0.20 €	0.20 €
Caution Mobile - Home	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Ménage	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Location au mois hors saison	450.00 € pour 4 personnes maximum		-

Sous conditions précises			
Animal de compagnie Prix par nuit - Carnet de vaccination obligatoire	2.50 €	2.50 €	3.00 €
Mobile-Home 6/8 personnes	Prix Basse Saison Du 01/01/17 au 30/04/17 Du 01/10/17 au 31/12/17	Prix Moyenne Saison Du 01/05/16 au 30/06/16 et Du 19/08/17 au 30/09/2016	Prix Haute Saison Du 01/07/17 au 18/08/17
2 nuits	150.00 €	250.00 €	-
3 nuits	170.00 €	280.00 €	-
Semaine (du samedi au samedi)	290.00 €	450.00 €	650.00 €
Nuit supplémentaire	50.00 €	70.00 €	-
Taxe de séjour à partir de 18 ans	0.20 €	0.20 €	0.20 €
Caution Mobile-Home	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Ménage	60.00 €	60.00 €	60.00 €
Location au mois hors saison Sous conditions précises	510.00 € pour 6 personnes maximum		-
Animal de compagnie Prix par nuit - Carnet de vaccination obligatoire	2.50 €	2.50 €	3.00 €

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

08 Convention Fondation du Patrimoine

Monsieur le maire rappelle la délibération n°48/2015 du 22/10/2015 l'autorisant à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine en vue d'ouvrir une souscription pour les travaux de réhabilitation de l'Eglise St Laurent. La convention initiale prévoyait un prélèvement d'un montant de 3% de frais de gestion par la Fondation du Patrimoine. La convention ne pourra être signée qu'une fois que les tranches de travaux seront précisées par le maître d'œuvre dont l'appel d'offre est en cours. Depuis le 01/01/2016, le pourcentage des frais de gestion a été réévalué à 6% aussi il convient de re-délibérer dans ce sens.

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

09 Décision modificative

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Credits à ouvrir

Fonctionnement dépense

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
012	6411		Personnel titulaire	10 000€

Compte à réduire

Fonctionnement dépense

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	6261	I	Assurance Dommage ouvrage	-10 000€

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

10 Approbation des statuts de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-41-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-095-6 du 4 avril 2016 portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes de l'Embrunais, du Savinois Serre-Ponçon et des Communes de Chorges et Pontis ;

Vu la délibération n° 2016/52 du 24 mai 2016 de la Communauté de Communes de l'Embrunais approuvant ce périmètre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2016-11-02-001 du 2 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon par fusion des Communautés de Communes de l'Embrunais et du Savinois Serre-Ponçon et extension aux Communes de Chorges et Pontis ;

Vu le projet de statuts proposés par la Présidente de la Communauté de Communes de l'Embrunais ;

Vu la possibilité de demander un arrêté préfectoral modificatif avant le 31 décembre 2016 pour prendre en compte les statuts modifiés de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les statuts du nouvel EPCI dénommé « Communauté de Communes de Serre-Ponçon » pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

11 Election de conseillers communautaires

La liste des conseillers communautaires faisant acte de candidature est la suivante : GANDOIS Jean-Pierre et GARNIER Gérard

La liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés conseillers communautaires :

- GANDOIS Jean-Pierre
- GARNIER Gérard

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité et vu les résultats de l'élection au scrutin de liste à un tour de ce jour,

- DESIGNE GANDOIS Jean-Pierre et GARNIER Gérard Conseillers Communautaires, représentants de la Commune de Crots au sein de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

12 Suppression du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017 suite au départ en retraite de l'agent et création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de catégorie C à temps complet, à compter du 01 janvier 2017, en raison du recrutement d'un agent administratif en remplacement de Mme Jaouen,

Le Maire, propose à l'assemblée,

AGENTS TITULAIRES

- la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet et la suppression du poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2017.

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : catégorie C,

Grade : d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe: - ancien effectif 1

- nouvel effectif 0

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : catégorie C,

Grade : d'adjoint administratif de 2^{ème} classe: - ancien effectif 1

- nouvel effectif 2

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

13 Adoption du tableau des effectifs

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 01 janvier 2017,

Le maire propose aux membres du conseil municipal le tableau des emplois et des effectifs suivants:

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	Statut
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur chef exerçant les fonctions de directrice des services	B	1	35h	Tit.
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35h	Tit.
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	4	3 postes à 35h 1 poste à 17h30	2 Tit et 1 non tit. (art.3) Tit.
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de Maîtrise	B	1	35h	Tit.
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35h	Tit.
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35h	Tit.
ATSEM principale de 2 ^{ème} classe	C	1	35h	Tit.
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	6	2 postes à 35h 1 poste à 28h30 1 poste à 12h 1 poste à 13h 1 poste à 6h	Tit. Tit. Tit. Tit. non tit. (art.3) Tit
TOTAL DES EFFECTIFS PERMANENTS		16		
AUTRES				
Adjoints administratifs de 2 ^{ème} classe saisonniers		2	35 h	Non tit. (art. 3)
Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe saisonniers		4	35 h	Non tit. (art. 3)
Emplois aidés type CAE-CUI		2	35 h	Non tit.

Article 3 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012: Besoin temporaire sur emploi temporaire pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier (durée de 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs).

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

14 Mise à jour du PLU par incorporation du PPR

Vu la délibération n°39/2011 en date du 18/07/2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n°51/2015 en date du 22/10/2015 approuvant la modification simplifiée du PLU n°1,

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2016-257-2 du 13 septembre 2016 approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles,

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver la mise à jour du PLU par incorporation du PPRN approuvé par arrêté préfectoral en date du 13/09/2016 aux pièces annexes.

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

15 Création d'une régie du musée de la Charcuterie

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits proposés au musée Embrunais de la Charcuterie.

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

16 Approbation des tarifs des produits du musée de la Charcuterie

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le nouveau musée Embrunais de la charcuterie ouvrira ses portes en septembre et qu'il convient de fixer les tarifs des produits à la vente. Il propose les produits et tarifs suivants :

Produits	Prix de vente public
Tout est bon dans le cochon (C. Etchebest)	14.95€
Dans le cochon tout est bon (Larousse)	4.99€
Revue L'Alpe 42	15€
Sets de table	5€
Carnet charcutier Cocobohème	5.50€
Planche à découper en bois	15€
Bloc-notes salami	13€
Moule 36 raviolis avec rouleau	18€
Porte-clés Made in Rach	5€
Porte-clés cochon Triballi	6€
Porte-clés cochon métallique	3€
Balle anti-stress cochon	3€
Tirelire cochon	4€
Carte postale	0.40€

Ces produits seront inclus dans la régie du musée.

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

17 Convention de prestation de services avec la CCE pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments

Dans le cadre du schéma de mutualisation et afin de poursuivre les partenariats déjà établis avec les Communes (notamment en 2004 en lien avec la prise de compétence voirie d'intérêt communautaire puis en 2015 avec la Commune d'Embrun pour ce qui concerne la viabilisation des zones d'activités communautaires), il est proposé d'établir des conventions d'une durée de 5 ans avec les Communes.

Ces conventions ont pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de ses prestations dans la limite des compétences de chacune des collectivités.

Il s'agira notamment d'interventions relatives à l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments.

Les conventions pourront faire l'objet d'avenants signés des 2 parties, notamment en vue de réactualiser les coûts des interventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la convention-type jointe ainsi que la grille tarifaire proposée.

18 Approbation des travaux d'entretien réguliers du cône de déjection du Boscodon

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que le programme d'entretien du cône de déjection du torrent du Boscodon autorisé par arrêté préfectoral en date du 22/06/2011 pour une durée de 5 ans est arrivé à échéance.

Dans ce cadre, un groupement d'entreprises représenté par Routière du Midi ainsi que EDF ont présenté une demande d'autorisation préfectorale pour la réalisation de travaux de manière globale.

Il convient que la commune donne son avis sur ce dossier.

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

19 Astreintes

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 38/10/2010 relative à la mise en place des astreintes.

Vu la saisine du comité technique du Centre de Gestion,

Au vu du tableau des effectifs, il convient de rajouter la mise en place de périodes d'astreintes dans le cas suivant :

- Déneigement – Evénements climatiques pour le service technique, et pour l'emploi suivant : Agent de maîtrise.

Les autres termes de la précédente délibération restent inchangés.

Par 13 voix pour, le Conseil approuve la délibération.

Questions diverses

Souscription Fondation du Patrimoine

La souscription sera ouverte dès que les tranches de travaux seront définies par le maître d'œuvre et approuvées par la DRAC.

Espace Morgan

Une réunion publique d'information aura lieu le 12/12/2016 à 18h30.

La salle des associations au rez-de-chaussée de la maison Serres sera prête fin décembre / début janvier.

Vœux

La cérémonie des vœux est programmée au 04/01/17.

Exposition Tintin

Dominique CERBELAUD indique que l'exposition a eu du succès. Les lots des gagnants au quizz seront donnés le 17/12/16 à 16h30.

Musée Embrunais de la Charcuterie

L'inauguration est prévue le 17/12/16 à 16h.

Ecole

Le problème du grillage de l'école est de nouveau évoqué. Les devis ont été demandés afin de chiffrer les réparations à effectuer.

La séance est levée à 20h45.

**Le Maire,
Jean-Pierre GANDOIS.**